N° 2050 2026

(1)

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SA SOLIERE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 5 RUE DE LA TRANCHADE 16130 SAINT-PREUIL — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 0 9 3 0 5 9 9 3 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31 12 2025 Net 3	N-1 31 12 2024 Net 4
Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	2 977	AK	2 977	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 359 687	AO	824 468	535 219	516 527
	Constructions	AP	1 194 173	AQ	492 644	701 529	611 796
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 753 871	AS	1 868 969	884 902	1 101 946
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 634 148	AU	1 645 912	988 235	840 099
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	729 891	AW		729 891	466 284
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	16 504	BE		16 504	16 130
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	1 009	BI		1 009	1 009
TOTAL (II)		BJ	8 692 259	BK	4 834 971	3 857 289	3 553 791
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	48 309	BM		48 309	56 718
	En cours de production de biens	BN	201 808	BO		201 808	196 541
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	11 588 286	BS	568 463	11 019 823	9 923 083
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			1 182
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			17 400
	Autres créances (3)	BZ	121 546	CA		121 546	397 106
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	5 669	CG		5 669	533 436
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 834	CI		4 834	8 110
TOTAL (III)		CJ	11 970 452	CK	568 463	11 401 989	11 133 576
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW					
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM					
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	20 662 711	1A	5 403 434	15 259 277	14 687 366

Comptes approuvés par l'Assemblée générale tenue le 19/06/2026

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : — CP 0 — (3) Part à plus d'un an : — CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise : SA SOLIERE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....250.000.....)	DA	250 000	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	25 000	25 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	10 584 185	11 564 909
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(390 669)	(980 724)
	Subventions d'investissement	DJ	265 665	198 877
	Provisions réglementées *	DK	2 758 804	2 369 028
	TOTAL (I)	DL	13 492 985	13 427 090
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	13 824	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	13 824	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 267 454	726 609
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	414 162	356 231
	Dettes fiscales et sociales	DY	70 758	177 438
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	94	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 752 468	1 260 277
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	15 259 277	14 687 366

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	837 493	813 552
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	191 202	223 530

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Cegid Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 15 259 277.17 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 946 509.00 Euros et dégageant un déficit de 390 669.34- Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et règlementaires applicables en France. Ils respectent en particulier le règlement des Normes Compables N° 2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations générales complémentaires

Identité de la société mère :

Au 31 décembre 2025, la SA SOLIERE est détenue à concurrence de 99.96% (soit 9995 parts sociales sur 10 000) par la SARL COMPAGNIE IMMOBILIERE (SIREN 312 480 205) au capital de 1 625 370 euros dont le siège social est situé Domaine de Berthaud, 30800 SAINT GILLES.

Transactions avec les parties liées :

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec des entreprises liées et sont conclues à des conditions normales de marché.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Impôts sur les bénéfices :

Intégrationfiscale : A compter du 01/01/2021, la société Compagnie Immobilière SARL (Société Mère et sa filiale SA SOLIERE sont comprises dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe.

Changement de règlement comptable :

La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement méthode comptable au sens de l'article L 123-17 du Code de commerce. S'agissant d'un changement de règlementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG, il n'a pas à être justifié. Les modalités de mise en œuvre, notamment celles relatives à la première application, précise que :

- Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

- Lors du premier exercice d'application, les entités présentent le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

- Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

L'impact sur les principaux postes concernés par ce changement de réglementation n'est pas significatif pour les comptes clos au 31 décembre 2025, à l'exception de la reprise de subvention d'investissement d'un montant de **61 469 €** qui figure en produits d'exploitation pour les comptes clos au 31 décembre 2025 alors que ces reprises figuraient en produits exceptionnel les exercices précédents.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SOCIETE D'EXPLOITATION DES VIGNOBLES DE LAURIERE - SOLIERE SA

Société Anonyme au capital de 250.000 Euros
Segeville, 5 rue de la Tranchade 16130 SAINT-PREUIL
309 305 993 RCS ANGOULEME

✧✧✧✧

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Extrait du rapport de gestion

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui s'élève à (390.669,34) €, de la manière suivante :

- **Perte ..... (390.669,34) €**
  - Imputation en intégralité, soit la somme de ..... (390.669,34) €
    Sur le poste « *Autres réserves* »,
    Lequel ressortirait ainsi à 10.193.515,63 €.

RESOLUTION VOTEE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 juin 2026

L'Assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui s'élève à (390.669,34) €, de la manière suivante :

- **Perte ..... (390.669,34) €**
  - Imputation en intégralité, soit la somme de ..... (390.669,34) €
    Sur le poste « *Autres réserves* »,
    Lequel ressort ainsi à 10.193.515,63 €.

Fait à SAINT-PREUIL,
Le 19 juin 2026.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président Directeur Général.